

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. XII

MONTREAL, DÉCEMBRE 1893

No 8

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Erection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses, etc.—Bureau des Examineurs catholiques—Montréal, Séance du 14 novembre dernier.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : L'enseignement de l'arithmétique à l'école primaire—L'enseignement grammatical à l'école primaire—Style et composition—Exercices de mémoire et de récitation—Dictées d'orthographe usuelle—Phrases à corriger—Exercices de calcul.—LECTURE POUR TOUS : La brouille des trois sœurs—Philologie, *Est-il indifférent de dire SI VOUS VOULEZ BIEN ou DE VOULOIR BIEN, après JE VOUS SERAIS OBLIGÉ?*—Hygiène, *Proverbes espagnols sur l'hygiène alimentaire*—Variétés.—ERRATA.—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 27 novembre dernier (1893), de nommer MM. Magloire Charlebois, Louis Giroux, Jean-Bte Desjardins, Dolphis Latreille et Noël Vivarais, commissaires d'écoles pour la nouvelle municipalité catholique de "Sainte-Marguerite de Browns-Gore," comté d'Argenteuil. L'élection qui a eu lieu le dix juillet dernier, se trouvant nulle.—*Gazette officielle*, 2 déc. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le 24 novembre dernier (1893), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Gaspé, Percé :—Le révérend M.

L.-C. Lavoie, en remplacement du révérend M. J.-A. Perusse, qui a quitté la municipalité.

Comté de Matane, Dalibaire :—M. Joseph Verreault, en remplacement de M. Xavier Verreault, décédé.

Syndic d'écoles.

Comté de Drummond, Kingsey Falls :—M. Aurélius Michaud, en remplacement de lui-même, aucune élection n'ayant eu lieu en juillet dernier.—*Gazette officielle*, 2 déc. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 24 novembre dernier (1893), d'annexer à la municipalité scolaire du village de Saint-Michel d'Yamaska, le territoire comprenant les lots Nos 569 à 583, tous deux inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska ; ce territoire ne faisant actuellement partie d'aucune municipalité scolaire.

Cette annexion ne devant prendre effet que le premier juillet prochain (1894).—*Gazette officielle*, 2 déc. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 24 novembre dernier (1893), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Michel No 8, comté d'Yamaska, les lots Nos 443, inclusivement, au No 541, aussi inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, et ériger ce territoire, ainsi que les lots Nos 542 à 568, tous deux inclusivement, du dit cadastre de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, en municipalité scolaire séparée, sous le nom de "Saint-Michel No 9." Les dits lots Nos 542 à 568, ne font actuellement partie d'aucune municipalité scolaire.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1894).—*Gazette officielle*, 2 déc. courant.